



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice.....33  
Présents .....27  
Représentés .....6  
Absent.....0

-----  
Séance n° 5  
-----

**DELIBERATION N° 2016DEL-FIN-120**

Le 15 Décembre 2016 à 20h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2016.

**Sont présents :**

S. Daumin, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, C. Nourry, C. Régina, J.P. Homasson, G. Suazo, V. Phalippou, R. Roux, B. Lorand Pierre, R. Boivin,  
M. Desmet, C. Hervy, J. Ramiasa, H. Issahnane, S. Nasser, C.Barbarian,  
P. Viceriat, L. Ponotchevny, B. Zehia, T. Machelon, A. Dapra, Y.Ladjici,  
P. Komorowski

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

N. Lamraoui Boudon représentée par R. Roux  
D. Lo Faro représenté par A. Deluchat  
N. Tchenquela représentée par M. Desmet  
A. Afantchawo représentée par P. Blas  
K. Salim-Ouzit représentée par V. Phalippou  
F. Sans représenté par H. Issahnane

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Génaro Suazo est désigné pour remplir cette fonction.

**OBJET :**

FIXATION DES TARIFS MUNICIPAUX 2017

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29 ;

Considérant la nécessité de revisiter les tarifs des activités calées sur l'année civile ;

Après avis de la commission municipale des finances, des investissements, du personnel et de la gestion du patrimoine ;

Ayant entendu son rapporteur M. A. Deluchat ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité ;

Article 1 : Modifie, pour l'exercice 2017, les tarifs municipaux tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Article 2 : Dit que les recettes afférentes seront imputées au budget 2017.

Fait et délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception en Préfecture  
par télétransmission le

29 DEC. 2016



La Maire,

## JEUNESSE

### 1 – Séjours ou mini-séjours

#### 1.1 – Séjour hiver / Séjour été et Mini-séjour acheté :

Le tableau ci-après indique la fourchette de prix du séjour en € pour une tranche de quotients donnée.

Grille

Quotients	Tarifs 2017
Q1	20% à 24%
Q2	25% à 29%
Q3	30% à 34%
Q4	35% à 39%
Q5	40% à 44%
Q6	45% à 50%
Sans quotient	80%

Une réduction de 25% est accordée à partir du 2<sup>ème</sup> enfant si ce dernier participe à un séjour organisé par la commune.

#### 1.2 – Mini-séjour construit avec et par les jeunes

Le tarif applicable se détermine comme suit :

33,33% du coût de revient supporté par la ville (coût du transport inclus sur la base du prix des transports en commun) arrondi à l'euro supérieur.

#### 1.3 – Activités de loisirs

Le Service Municipal de la Jeunesse propose des activités auprès d'organismes de loisirs. Une participation correspondant au tiers du coût de la prestation est demandée.

### 2 – Ateliers spécialisés (participation trimestrielle) :

#### 2.1 – Aide Éducative Périscolaire et autres ateliers spécialisés :

- tarif pour les chevillais : 18 €
- tarif pour les non-chevillais : 48 €

#### 2.2 – Ateliers hip-hop et cirque

Grille

Quotients	Tarifs 2017
Q1	20% à 24%
Q2	25% à 29%
Q3	30% à 34%
Q4	35% à 39%
Q5	40% à 44%
Q6	45% à 50%
Sans quotient	80%

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

### 3 - Studio de répétition

#### Tarifs 2017 (en euros)

	Forfait 2h	Forfait 10h	Forfait 20h	Forfait 30h
Chevillais	5	20	36	51
Hors commune	20	80	140	200

Un chèque de caution de 150€ est demandé lors de l'inscription.

### 4 - Pole jeunes adultes

Une participation de 50% est demandée aux usagers pour les frais concernant la billetterie. La prise en charge maximum par le SMJ pour un billet s'élève à 75€.

### 5 - Visite des institutions

Une participation de 20€, au titre des frais de ce déplacement, est demandée aux Collégiens et Lycéens participant aux visites des parlements de Strasbourg et Bruxelles.

## ENSEIGNEMENT/ENFANCE

### Séjour de vacances, mini séjour et séjour jumelage

Réduction de 25% accordée sur le prix indiqué ci-après à partir du 2<sup>ème</sup> enfant si ce dernier participe à un séjour organisé indifféremment par le service Enfance ou par le service Jeunesse.

#### Grille

Quotients	Tarifs 2017	
Q1	20%	à 24%
Q2	25%	à 29%
Q3	30%	à 34%
Q4	35%	à 39%
Q5	40%	à 44%
Q6	45%	à 50%
Sans quotient	80%	
Hors commune	100%	

## SPORTS

### 1 - Terrain d'entraînement ou gymnase (associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

Séance (séance n'excédant pas deux heures)	Tarifs 2017
Diurne	55
Nocturne	68

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

## 2 - Forfait annuel pour un entraînement stade ou gymnase

(Associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

Séance par semaine n'excédant pas deux heures du 15/09 au 15/06	Tarifs 2017
Club Comité d'entreprise locale	966
Club extérieur à la localité	1353

## 3 - Compétitions sur stabilisé ou en gymnase

(Associations, clubs ou entreprises non chevillaises) :

forfait 2017
168 €

## 4 - Tennis

Courts	Tarifs 2017
Par heure - Courts couverts	13
Par heure - Courts externes	8

## 5 - Locations des gymnases aux collèges et lycées

- Lycée : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de +1%.
- Collège : une convention de mise à disposition de l'équipement est renouvelée chaque année. Il est proposé d'indexer la convention sur une base de +1%, sur le coût horaire de l'installation.

## 6 - Piscine et équipements

Droits d'entrée à la piscine	Tarifs 2017 en €
Tarif plein à la séance (adultes)	3,20
Carte d'abonnement 10 tickets (adultes)	22,5
Carte d'abonnement 10 tickets hors commune (adultes)	30
Tarif réduit à la séance pour - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	2,4
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit (public concerné ligne ci-dessus)	15
Carte d'abonnement 10 tickets tarif réduit hors commune (public concerné ligne ci-dessus)	20,3
Carte annuelle d'abonnement (valable 1 an à partir de sa date d'achat)	97,4

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

Carte annuelle d'abonnement hors commune (valable 1 an à partir de sa date d'achat)	107,00
Carte 5 entrées du 15/07 au 30/08 (horaires spécifiques dans le cadre de l'opération été)	5
Tarif horaire d'utilisation pour les établissements scolaires du second degré et l'association retraite sportive	76

Sauna et bain de vapeur	Tarifs 2017 en €
Tarif plein pour une séance d'1 heure	7,80
Tarif réduit pour une séance d'1 heure pour les - de 16 ans, chômeurs, étudiants, retraités, militaires, familles nombreuses, employés communaux, handicapés	6,7
Abonnement de 10 séances	65.5

#### 7- Restauration forum des sports

Prix d'un repas au forum des sports : 5,60€

#### 8 - Boucles Chevillaises

	Tarifs 2017	Relais 2*5km	5km	10km	Marche 5km
Chevillais	Avant le jour des Boucles	4 €	5 €	8 €	5 €
	Sur place	5 €	9 €	10 €	9 €
Non chevillais	Avant le jour des Boucles	5 €	7 €	10 €	7 €
	Sur place	6 €	11 €	12 €	11 €

#### 9 – Nuit de l'eau

Application du tarif réduit d'entrée à la piscine : 2.4€

## RELATIONS PUBLIQUES - VIE ASSOCIATIVE

### 1 – Salle familiale Simone de Beauvoir

Utilisation	2017
Habitants majeurs de Chevilly-Larue	
(Chèques de location et garantie signés par ces	
Créneau 9h - 17h	119
Créneau 18h - 4h	285
Créneau 9h - 4h	403
Créneau 9h - 21h*	231
Syndics de co propriétés pour assemblées générales	
Forfait de 4h	152
Forfait de 2h	81
Caution lors de l'inscription : 305€ pour les bris de matériel et mobilier,	619

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**2 – Salle de quartier Léo Ferré, Jacqueline Auriol, gymnase Dericbourg et maison des associations Lucie Aubrac**

Utilisation	2017
Habitants majeurs de Chevilly-Larue (Chèques de location et garantie signés par ces personnes)	
Créneau 9h - 17h	119
Créneau 18h - 4h*	285
Créneau 9h - 4h*	403
Créneau 9h - 21h	231
Syndics de co propriétaires pour assemblées générales	
Forfait de 4h	152
Forfait de 2h	81
Caution lors de l'inscription : 305€ pour les bris de matériel et mobilier, 305€ pour les frais de remise en état (ménage)	619

\* Créneau proposé exceptionnellement

**3. – Salles municipales.**

Les associations de Chevilly-Larue, les représentations syndicales et les représentations politiques locales bénéficient d'une mise à disposition des salles municipales à titre gracieux.

**4 – Tarifs des consommations et prestations alimentaires proposées lors des manifestations municipales**

Production en régie	Tarifs en €
Nature de la prestation	
Assiette composée	5,00
Barquette de frites	1,00
Soda/Jus de fruit (au verre)	1,00
Vin (au verre)	2,00
Bière (au verre)	2,00
Café (gobelet)	0,50
Bouteille eau Minérale (50cl)	0,50
Repas complet	15,00

**INSERTIONS PUBLICITAIRES**

Un abattement de 30% est appliqué sur les tarifs publicitaires au bénéfice des commerçants et artisans dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à 5.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**1 – Révision tarifaire de l'ensemble des insertions publicitaires**

**1.1 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**Fixant les tarifs 2017 des insertions publicitaires**  
**pour le journal Municipal de Chevilly-Larue**  
**Tarifs H.T. en Euros**  
**pour une parution en quadrichromie**

1/16 page (55mmx25mm)	65	49	46	44	41	39
1/8 de page (92mm x 65mm)	205	164	152	143	133	97
1/4 de page (92mm x 135mm)	369	296	277	258	241	174
1/2 page (190mm x 135 mm)	610	488	458	427	397	256
1 page (208mm x 295mm)	1143	916	857	800	742	539
1 page 4 <sup>ème</sup> de couverture (208mm x 295mm)	1239	991	929	850	806	584

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur



Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**1.2 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**Fixant les tarifs 2017 des insertions publicitaires**  
**pour l'agenda Municipal**  
**Tarifs H.T. en Euros**  
**pour une parution**

dimensions	quadrichromie	bichromie	Noir et blanc
1/16 de page	370	345	305
1/8 de page	907	828	650
1/4 page	1 350	1 153	989
1/2 page	2 112	1 643	1 479
1 page	4 118	2 960	2 308

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

**1.3 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**Fixant les tarifs 2017 des insertions publicitaires**  
**pour le guide de la Ville**  
**Tarifs H.T. en Euros**  
**pour une parution en quadrichromie**

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	129
1/8 de page	329
1/4 page	642
1/2 page	1 195
1 page	2 021
4 <sup>e</sup> page de couverture	2 864

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**1.4 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**Fixant les tarifs 2017 des insertions publicitaires**  
**pour les publications municipales annuelles**  
**Tarifs H.T. en Euros**  
**pour une parution en quadrichromie**

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	62
1/8 de page	198
1/4 page	355
1/2 page	652
1 page	1 186
4 <sup>e</sup> page de couverture	1 497

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

**1.5 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**Fixant les tarifs 2017 des insertions publicitaires**  
**pour les publications municipales de type programme à partir de 2 pages**  
**Tarifs H.T. en Euros**  
**pour une parution en quadrichromie**

Dimensions	quadrichromie
1/16 de page	44
1/8 de page	135
1/4 page	249
1/2 page	456
1 page	830
4 <sup>e</sup> page de couverture	1032

Montant de la T.V.A. : 20 %

Les supports sont fournis par l'annonceur.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**1.6 BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**  
**Fixant les tarifs 2017 des insertions publicitaires**  
**pour les plans de la Ville de Chevilly-Larue**  
**Tarifs H.T. en Euros**  
**pour une parution en quadrichromie**

dimensions	quadrichromie	bichromie	noir & blanc
1/16 de page format fini	262	191	138
1/8 de volet format fini	836	656	476
1/4 de volet format fini	1 164	999	790

Montant de la T.V.A. : 20%

Les supports sont fournis par l'annonceur.

**ACTION SOCIALE - SANTE**

**1. Service de pédicurie au foyer des anciens (prix à la séance) :**

Quotients	Tarifs 2017 en €
Q1	4,94 à 8,03
Q2	8,04 à 10,96
Q3	10,97 à 14,37
Q4	14,38 à 15,75
Q5	15,76 à 16,99
Q6	17,00 à 17,46
Sans quotient	19,20
Hors commune	21,54

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**2. Repas pris au foyer des anciens ou à domicile (prix du repas) :**

Repas au foyer/AREPA

Quotients	Tarifs 2017
Q1	1,32 à 2,05
Q2	2,06 à 2,80
Q3	2,81 à 3,55
Q4	3,56 à 4,31
Q5	4,32 à 5,08
Q6	5,09 à 5,87
Sans quotient	6,64
Hors commune	7,27

Repas à domicile

Quotients	Tarifs 2017
Q1	1,45 à 2,25
Q2	2,26 à 3,10
Q3	3,11 à 3,92
Q4	3,93 à 4,75
Q5	4,76 à 5,58
Q6	5,59 à 6,44
Sans quotient	7,15
Hors commune	8,00

Pour les repas au foyer des anciens, le prix d'une boisson (café ou ¼ de vin) est de 0.65 €.

**3. Service des aides à domicile (tarif horaire)**

Quotients	Tarifs 1 personne en € en 2017 hypothèse 1
Q1	1,12 à 1,23
Q2	1,24 à 2,12
Q3	2,13 à 2,48
Q4	2,49 à 5,85
Q5	5,86 à 10,69
Q6	10,70 à 14,53
Sans quotient	16,13
Hors commune	8,00

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

Quotients	Tarifs couple en € en 2017 hypothèse 1
Q1	1,45 à 1,56
Q2	1,57 à 2,79
Q3	2,80 à 3,25
Q4	3,26 à 7,62
Q5	7,63 à 13,84
Q6	13,85 à 18,82
Sans quotient	20,74
Hors commune	8,00

Le dépassement des prises en charge et interventions ponctuelles est indexé sur le tarif allocation personnalisée d'autonomie

#### 4. Cours de langue française (à l'année) :

Les frais d'inscription sont constitués d'une cotisation annuelle de 15€ puis une participation de 5.1€ par trimestre.

Participation trimestrielle	Tarif 2017
	5,3

#### 5. Sortie des familles

Catégorie	Prix en €
Plus de 16 ans	10
De 6 à 16 ans (25 ans si étudiant)	5
Moins de 6 ans	Gratuit
Chomeur- RSA	6

Le paiement est effectué à l'inscription.

Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

#### ETAT CIVIL

Concessions	Tarifs 2017 en €
Décennale adulte	136
Décennale enfant	71
Trentenaire	724
Cinquantenaire	1673

Taxes funéraires	Tarifs 2017 en €	
Taxe d'inhumation	54	
Droit de séjour en caveau provisoire	1 <sup>er</sup> mois	33
	Jours suivants	3.5

## DIVERS

### **1 - Reproduction de documents par les photocopieurs et les imprimantes mis à la disposition du public**

#### **1.1 - Médiathèque Boris Vian**

Gratuité des impressions et des copies dans la limite de 10 unités.

#### **1.2 – Accueil hôtel de ville**

- document 0,20 € la photocopie (monnayeur)

### **2 - Tarif pour la non restitution des documents ou tout support media empruntés à la Médiathèque Boris Vian**

La non restitution des emprunts à la médiathèque entraîne le remboursement au prix d'achat de ces derniers.

Les DVD étant soumis à des droits spécifiques, un forfait de 30 € est demandé.

### **3 – Médiathèque**

Tarif unique de 1€ pour la vente de documents/livres.

### **4 - Tarif de locations des jardins familiaux**

Les tarifs d'occupation des jardins familiaux demeurent inchangés à 20cts/m2.

### **5 - Tarif de la redevance spéciale sur les déchets industriels et commerciaux**

Le tarif à la tonne est fixé à 240 €.

### **6 - Marché forain**

Tarifs 2016 en €

Le mètre linéaire de façade et pour une profondeur maximale de deux mètres

Commerçants abonnés 2.31€ HT

Commerçants non abonnés 2.84€ HT

Redevance d'animation et par séance 2.1€ HT

### **7 Marché de Noël**

Exposants artisans :

1 stand : 120€

2 stands : 180€

Emplacement sans stand : 80€

Commerçants Chevillais :

1 stand : 100€

2 stands : 150€

Associations Chevillaises : gratuit

**Annexe** à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**8 - Droits de voirie**

<b>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : proposition de tarification 2016</b>	
<b>Commerces sédentaires</b>	<b>par an</b>
A/étagères, vitrine mobile, rotisserie, présentoir	60€ par mètre linéaire pour 0,6 m de saillie avec majoration par saillie supplémentaire de 0,2 m ou fraction de 0,2m
B/stop-troitoirs (menu, drapeaux...)	50€ l'unité 150€ les deux unités
C/Terrasse ouverte	15€/m <sup>2</sup>
D/Terrasse semi-fermée	35€/m <sup>2</sup>
E/Terrasse fermée	60€/m <sup>2</sup>
<b>Commerces ambulants</b>	
A/camion mobile (food truck)	40€ par séance
B/commerces abonnés au marché	120€ par an pour les jours en dehors des jours de marché
C/bulle de vente immobilière	150€/m <sup>2</sup> /trimestre
<b>Chantier</b>	
A/benne, échafaudage, palissade, bungalow, cabane de chantier	15€/m <sup>2</sup> par semaine à compter de 3 jours d'occupation
B/réservation ou immobilisation de places de stationnement	15€/place par semaine à compter de 3 jours d'occupation

**9 - Parking Cœur de ville**

0 à 2 h = gratuit  
 De 2 à 3 h = 0.50€  
 De 3 à 4 h = 1€  
 4 h et plus= 30€



Annexe à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 fixant les tarifs municipaux pour l'année 2017

**10 - Taxe de séjour**

catégories d'hébergement	tarifs par personne et par nuitée	Tarifs 2016
hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de <u>caractéristiques équivalentes</u>	entre 0,65€ et 1,50€	1,20€
hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres <u>établissements de caractéristiques équivalentes</u>	entre 0,50€ et 1,00€	0,85€
hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de <u>caractéristiques équivalentes</u>	entre 0,50€ et 0,90€	0,80€
hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de <u>caractéristiques équivalentes</u>	entre 0,20€ et 0,75€	0,60€
hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres <u>établissements de caractéristiques équivalentes</u>	entre 0,20€ et 0,40€	0,40€
terrains de camping et terrains de caravanage 3 et 4 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de <u>caractéristiques équivalentes</u>	entre 0,20€ et 0,55€	0,50€
terrains de camping et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de <u>caractéristiques équivalentes, ports de plaisance</u>	0,20€	0,20€



Ville de  
**Chevilly-Larue**  
Vallée de Marne

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Direction de l'éducation

Fax : 01 46 86 26 44

Réf : Pierre Escalé

1.18

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2016**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**

**OBJET : Fixation des tarifs municipaux 2017**

La révision des tarifs municipaux s'effectue selon deux périodes coïncidant avec les rythmes des activités concernées. Ainsi, les tarifs des activités calées sur le cycle scolaire sont révisés au mois de juin pour application au 1<sup>er</sup> septembre suivant. La présente délibération vise à valider les tarifs comptant pour l'année civile 2017.

Il s'agit des tarifs des activités de la jeunesse, des relations publiques, de l'action sociale, des sports, de la communication, de l'état civil, et de diverses activités comme les droits de voirie ou encore la taxe de séjour.

Les hypothèses présentées tiennent compte de l'objectif gouvernemental de croissance de +1,5%. Pour les tarifs des relations publiques, des sports, de la communication et de l'état civil, il est proposé une augmentation fixe des tarifs de + 1,5 %.

Pour les tarifs de l'action sociale, il est proposé une augmentation progressive de 1 à 2 %. Et pour la pédicure, il est proposé une augmentation progressive de 0 à 1.5 %.

Les tarifs restants sont calculés sur la base d'un pourcentage du cout de revient de l'activité.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la délibération fixant les tarifs municipaux de l'année scolaire 2017.

Vu,  
La Directrice générale des services.